

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 2 mars à vingt heures, se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de Madame Géraldine JEROME, Maire de Xambes.

Sur convocation du maire en date du 25 février 2023, étaient présents :

Madame Géraldine JEROME – Madame Annick CAUSEL – Madame Laurence PAPONNET – Madame Céline BAUSSAY - Madame Cécile DUPAS - Monsieur Jean-Louis JONQUET – Monsieur Denis GUYNOUARD – Monsieur Jean BARDEAU - Monsieur Cédric REGEON – Monsieur Jean-Luc TESSIER - Monsieur Patrick BOUYER, formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Cédric REGEON a été désigné secrétaire de séance.

Madame la Maire demande au conseil que le sujet de la campagne de stérilisation des chats errants soit ajouté à l'ordre du jour. Le Conseil approuve ce nouveau point.

1 – Motion de soutien à l'hôpital de Ruffec.

Madame la Maire présente au Conseil Municipal :

La Motion de soutien à l'Hôpital de Ruffec

« Le Centre Hospitalier de Ruffec subit régulièrement la remise en cause de ses moyens. Son service de médecine est menacé de fermeture.

Une telle décision nuirait à la capacité de l'établissement pour accueillir les patients de ce bassin de vie et entraînerait à terme la fermeture des urgences du Centre Hospitalier.

Les menaces qui pèsent aujourd'hui sur les établissements hospitaliers de Charente sont sans précédent et résultent directement de politiques publiques menées depuis des décennies.

La population est en droit d'exiger que l'Etat garantisse la qualité et la sécurité des soins que les Agences Régionales de Santé (ARS) doivent mettre en œuvre conformément au principe d'égalité d'accès aux soins quel que soit le lieu du territoire national concerné.

Actuellement notre population est en danger. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande :

- Que l'égalité des soins pour tous soit respectée sur tout le territoire,
- Que l'Etat s'engage au bon fonctionnement de son hôpital en lui donnant les moyens humains et financiers,
- Que l'Etat légifère pour une meilleure organisation de son hôpital public afin d'assurer l'accueil et la prise en charge des patients à hauteur des besoins du territoire,
- Que le nombre de lits ouverts dans les services de nos hôpitaux publics soit en adéquation avec les demandes d'hospitalisation et les besoins en formation des personnels médicaux.

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

2 – Fonds Départemental d'Aides aux Communes – Programme 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir les travaux à réaliser dans le cadre du FDAC 2023, comme suivant :

- Chantier voie communale rue de Coulonges, pour un montant estimatif de 3 316.10 € Hors Taxes,

- Chantier impasse du Moulin, pour un montant estimatif de 1 479.05 € Hors Taxes,
- Chantier route de la Fichère, pour un montant estimatif de 2 090.75 € Hors Taxes,
- Soit un total Hors Taxes de 6 885,90 €.
- Autorise Madame la Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

3 – Convention cadre entre la commune de Xambes et le Syndicat Mixte de la Fourrière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'une campagne de capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant seuls ou en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de procéder à leur stérilisation et leur marquage,
- ACTE la durée de la campagne du 02 avril 2023 au 17 avril 2023 inclus,
- AUTORISE Madame la Maire à signer la convention cadre relative à une campagne de stérilisation de chats avec le soutien financier du Syndicat Mixte de la Fourrière de la Charente.

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

4 – Choix de l'architecte pour la mission de maîtrise d'œuvre pour un diagnostic sanitaire de l'église.

Madame la Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2022-11-03-005 du 3 novembre 2022 l'autorisant à consulter des architectes pour établir un diagnostic sanitaire de l'église dont le contenu de la mission est le suivant :

- Une étude historique de l'église, un relevé complet de l'édifice, un état sanitaire général de ce dernier. Un diagnostic de la stabilité de l'édifice.
- Un diagnostic de la mise aux normes des conditions d'accueil et de sécurité du public,
- Un projet de restauration.

Madame la Maire précise que suite à la consultation de gré à gré de trois architectes, deux dossiers ont été déposés :

- ANALEPSE – PATRIMOINE ET ARCHITECTURE, représenté par Jérôme BAGUET, cabinet situé à La Flotte (Charente-Maritime),
- Architecture, Patrimoine et Paysage (APP) DODEMAN SARL, représenté par Denis DODEMAN, cabinet situé à Villebois-Lavalette (Charente).

Après analyse des candidatures et des offres qui répondent à la demande, Madame la Maire propose de choisir l'offre d'APP DODEMAN SARL, pour un montant de 11 550 € HT soit 13 860 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre d'APP DODEMAN SARL, représenté par Denis DODEMAN pour la mission de « Maîtrise d'œuvre pour une étude de diagnostic sur l'église Notre Dame de Tous Biens de Xambes » d'un montant de 11 550 € HT soit 13 860 € TTC ;
- Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier ;
- D'inscrire les crédits afférents au budget.

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

5 – Convention d'installation d'un distributeur automatique de baguettes de pain – Remboursement de la consommation électrique à la Boucherie Roturier.

Madame la Maire rappelle à l'Assemblée que suite à l'installation d'un distributeur automatique de baguettes de pain par la boulangerie « Le Fournil d'Anaïs » devant le commerce de la Boucherie ROTURIER, il a été convenu que la commune s'engage à honorer les frais d'électricité générés par le distributeur.

Madame la Maire donne lecture de la convention entre la commune et la Boucherie ROTURIER à compter du 22 mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la convention ci-annexée,
- Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier ;
- D'inscrire les crédits afférents au budget.

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

6 – Subvention exceptionnelle – Remboursement de la consommation électrique de la machine à pain à la Boucherie Roturier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de verser une subvention exceptionnelle de 289.31 € à la Boucherie ROTURIER, correspondante au remboursement de la consommation électrique générée par l'installation du distributeur automatique de baguettes de pain ; pour la période du 28 juillet 2022 au 8 janvier 2023.
- D'imputer cette somme au compte 65742.
- D'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires.

POUR : 11 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00

7 – Perspectives « Bar/Restaurant »

Compte tenu de l'annonce de Madame Cécile DUPAS, gérante du bar Centum Bene, lors du Conseil Municipal du 2 février 2023, de la cessation de son activité courant mars, Madame la Maire l'interroge sur la date de son départ du commerce et du logement.

Cette dernière précise qu'elle n'a toujours pas le bilan annuel qui doit être réalisé par son comptable. Elle ne peut donc pas prendre de décision : cesser son activité (solution la plus rapide, tout en devant régler toutes les dettes) ou dépôt de bilan (solution plus longue car liquidation judiciaire).

Madame DUPAS interroge Madame la Maire sur la possibilité de récupérer l'évier qu'elle a acheté personnellement afin de le vendre. Madame la Maire lui rappelle la réglementation stipulant que le locataire ne peut, en fin de jouissance des lieux, reprendre aucun élément ou matériel qu'il aura incorporé au bien loué.

Madame la Maire interroge à nouveau Madame DUPAS concernant la possibilité pour la municipalité de rechercher un repreneur ? Madame DUPAS approuve cette proposition.

Des annonces vont être publiées pour la location du bar et de son logement dans « le Bon Coin », « SOS Villages », la Chambre de commerce et le site Internet de la commune.

8 – « Petit Marché Xambois » 12 mai 2023.

Madame BAUSSAY va prendre contact avec tous les producteurs pour les inviter à venir participer au marché. Madame la Maire insiste sur le fait que les demandes doivent être émises par l'intermédiaire de l'adresse mail de la mairie.

La buvette sera tenue par le Comité des Fêtes de XAMBES et pour le marché d'octobre, elle sera tenue par l'Amicale des propriétaires de Xambes. Cette dernière souhaite faire un barbecue.

L'Association des Parents d'Elèves souhaite aussi s'associer à cette manifestation communale.

8 – Questions diverses.

En réponse à une demande formulée par Monsieur Jean-Luc TESSIER lors du précédent Conseil Municipal, Madame la Maire fait un point sur l'action menée en justice contre la LGV SEA. Elle donne lecture du dernier mail de l'avocat. Pour le moment, le dossier ne subit aucune évolution. Madame la Maire doit recueillir des attestations des riverains de la ligne faisant état des nuisances sonores subies.

Madame la Maire informe le conseil qu'une réunion est proposée à tous les élus concernés par le projet de renouvellement du parc Xambes/Vervant par ABO WIND le 14 mars prochain à Vouharte à 18 heures 30.

Madame la Maire propose aux conseillers de fixer la date de la réunion d'adoption du budget primitif 2023 au jeudi 13 avril à 18 heures 30. Cette réunion sera suivie d'un moment de convivialité à MANSLE, « Chez Riffaud ».

Monsieur GUYNOUARD donnera un pouvoir étant absent ce jour-là.

Madame BAUSSAY suggère de diffuser sur l'application ILLIWAP les jours de fermeture de la mairie.

Madame BAUSSAY s'interroge sur la mortalité anormale des pigeons autour de l'église.

Monsieur TESSIER rappelle que tous les mois, il participe à une réunion du PETR et que sur 40 membres, seuls 20 sont présents. Il informe le conseil qu'une stagiaire a été recrutée dans le cadre des ballades nature et patrimoine, pour promouvoir ces manifestations.

Monsieur TESSIER attire l'attention du conseil sur la faible mobilisation autour des animations de « mars bleu » concernant le dépistage du cancer colorectal.

Monsieur TESSIER rappelle que le 10 mars prochain, un comptage de la faune est organisé par la Fédération de Chasse de la Charente et compte 92 participants malgré un ticket d'entrée à 20 euros.

Le prochain conseil municipal est arrêté au jeudi 6 avril 2023 – 20 heures 30 minutes.

Séance levée à 22 heures 13 minutes

La Maire
Géraldine JEROME

Le Secrétaire
Cédric REGEON

Les Membres du Conseil Municipal